



Obligation d'une place de parking fictive

Par **sandra**, le **29/11/2008** à **10:05**

bonjour,rnrnJe suis en cours d'acquisition d'une maison de ville dans laquelle je souhaite louer une partie du rdc en studio et habiter moi-même le reste de la maison.rnSauf que les services techniques de la mairie me disent que je dois dans ce cas m'acquitter d'une place de parking fictive supplémentaire d'une valeur de 10500 euros!rnrnVoici quelques informations supplémentaires:rnla maison comporte un garage (ils me disent que ça ne compte pas dans le calcul du nombre de place),une seule numéro de cadastre mais l'adresse de la maison est double: 97 et 99 rue...,la partie que je souhaite rénover est située au 97 de la rue et a dû être habitée il y a au moins 40 ou 50 ans, mais il n'y a qu'une seule taxe d'habitation pour l'ensemble de la maison.rnVoilà je ne suis pas en mesure de payer cette taxe délirante.rnrnComment puis-je faire?Comment prouver qu'il s'agit de deux logements existants?Dois-je louer en meublé ou chambre d'étudiant pour éviter cette taxe?.....je cherche une solution rnrnMerçi pour toutes les informations que vous pourrez m'apporterrnrnBonne journée rnrnsandra